



Munich Personal RePEc Archive

Remittances, Poverty and Income Inequality: What relations in rural Morocco?

Bouoiyour, Jamal and Miftah, Amal

CATT Université de Oau France, LEDa - Dial Université de
Dauphine

March 2014

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/57052/>
MPRA Paper No. 57052, posted 02 Jul 2014 04:37 UTC

Les transferts de fonds réduisent-ils la pauvreté et les inégalités de revenus? Une vérification empirique à travers une enquête dans le milieu rural marocain

Jamal Bouoiyour
CATT Université de Pau, France.
jamal.bouoiyour@univ-pau.fr

Amal Miftah,
Université Paris-Dauphine, LEDa, F-75016 Paris, France.
IRD, UMR225-DIAL, F-75010, Paris,

Mars 2013

Résumé

Depuis quelques années, la lutte contre la pauvreté a commencé à figurer parmi les préoccupations politiques des gouvernements et des institutions internationales. Dans ce contexte, nous nous sommes interrogés sur le rôle des transferts privés tels que les envois de fonds des migrants dans la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus. Pour ce faire, nous proposons des scénarios contrefactuels qui permettent d'avoir une estimation approximative de la situation économique des ménages, en l'absence de transferts de fonds en provenance de l'étranger. Cette situation sera comparée avec celle observée avec la prise en compte de ces transferts. Nous utilisons les données d'une enquête effectuée au Maroc dans la région de Souss-Massa-Draa. Notre travail confirme les résultats des études empiriques préexistantes, à savoir que ces flux financiers réduisent significativement le nombre de ménages pauvres vivant dans le milieu rural. Ils empêchent également les ménages vulnérables de tomber dans la pauvreté. Cette étude nous révèle également que les transferts de fonds ont permis d'augmenter les inégalités de revenus par rapport à la situation contrefactuelle de non migration.

Mots clés : Distribution des revenus, Maroc, Pauvreté, Transferts des migrants.

Abstract

For several decades the fight against poverty has become a major policy concern for national governments and international institutions. In this paper, we examine the effect of remittances on poverty and inequality by using an original database of migrants in Morocco. The survey data were collected in the region of Souss-Massa-Draa. We estimate the migrant home earnings under the assumptions of absence of migration and remittances before comparing it to the household income when the migrant leave their native countries. We find that remittances can reduce the number of poor and vulnerable household. Our findings also suggest that these remittances inflows have increased income inequality when compared with the no-migration counterfactual situation.

Keywords: Income distribution, Morocco, Poverty, Remittances.

JEL Classification: D31, F24, I32, O15, O55.

1. Introduction

La Déclaration du millénaire de l'organisation des Nations Unies (2000) a placé la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement. Dans cette perspective, le Maroc s'est engagé comme tous les pays signataires de cette déclaration à atteindre un ensemble d'objectifs d'ici 2015 dont celui de la lutte contre la pauvreté¹. De ce fait, il a pris d'importantes mesures dans le domaine du développement humain et social. L'une des mesures phare fut l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH). Adoptée en 2005, elle ciblait les zones géographiques et les personnes les plus démunies. Le Maroc a réussi ainsi à atteindre l'objectif 1 des OMD² en réduisant énormément le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Il faut dire que le Maroc partait de loin, en effet, si l'on scrute de près le parcours de ce pays au niveau social, on se rendra compte que la pauvreté a bien progressé et les inégalités se sont accentuées durant les années quatre-vingt, suite à la mise en place du programme d'ajustement structurel (en 1985, le taux de pauvreté relative dépassait 21%). Ces dégradations ont particulièrement touché les secteurs de l'éducation et de la santé. Certes des progrès significatifs ont été récemment réalisés ici et là, en particulier avec le recul de l'extrême pauvreté. Cependant, le développement des infrastructures, l'amélioration de la gouvernance locale, la garantie de l'accès à une éducation et à des soins médicaux de bonne qualité, ou la promotion de l'égalité entre les sexes, sont toujours de mise. Dans plusieurs pays en développement, les gouvernements ont pris des initiatives pour lutter contre la pauvreté en s'attaquant simultanément à ses différentes dimensions à savoir l'éducation, la santé et l'alimentation. Dans cette optique, le PNUD a introduit depuis 1990 un nouvel indicateur de développement humain (IDH) qui permet de mesurer les progrès réalisés par les pays en matière de développement humain, en prenant en compte toutes les dimensions essentielles du bien être telles que le niveau d'éducation et d'alphabétisation, la santé et l'égalité entre les sexes.

Des travaux de recherches traitant les sujets de la pauvreté et des inégalités de revenus ont montré que les transferts publics et privés pourraient également constituer un important appui aux pauvres³. A cet égard, il ressort clairement des études empiriques relatives aux niveaux de vie des ménages dans les pays en développement que les transferts de fonds des migrants pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté monétaire.

Au-delà, les études qui se sont intéressées à l'impact des transferts de migrants sur le bien être économique des membres des ménages restés dans les pays d'origine, se partagent entre deux visions différentes : une pessimiste et une autre optimiste. Les thuriféraires de la première vision prétendent que les transferts financiers créent un phénomène de dépendance, qui risque de baisser la productivité de ceux qui les reçoivent (Chami et al., 2005 et Azam et Gubert,

¹ Les autres Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) portent sur l'éducation primaire pour tous, l'égalité des sexes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies, la préservation de l'environnement et la création d'un partenariat mondial pour le développement.

² Selon les statistiques du HCP, entre 1980 et 2007, la pauvreté à 1\$ US (PPA) par jour et par personne a été pratiquement éliminée (0,6% en 2007).

³ On peut évoquer ici l'exemple des transferts monétaires destinés aux pauvres au Mexique et au Brésil, voir l'étude de López-Calva et Lustig (2010). Parmi les exemples les plus intéressants on citera le programme Progressa mis en place au Mexique : l'Etat apporte un soutien financier aux familles pauvres dans le but d'améliorer leur niveau d'éducation, leur santé et leur alimentation.

2005). Ils aggravent également les inégalités de revenus entre les ménages receveurs et les autres (Adams, 1991). Pour ces auteurs, si les transferts financiers des migrants favorisent la croissance de la demande domestique, ils ont aussi pour conséquence une hausse des importations ; ce qui peut nuire à la production locale. Une entrée massive de devises étrangères pourrait provoquer l'appréciation de taux de change réel et la baisse de la compétitivité de l'économie (Acosta et al., 2007). Ce phénomène porte le nom du syndrome hollandais.

D'autres études défendent l'idée selon laquelle les transferts de fonds permettent de soutenir les efforts de développement des pays d'origine. Ces études analysent, entre autres l'effet bénéfique de ces transferts sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté transitoire. A cet égard, il existe des preuves empiriques qui montrent le rôle de ces flux financiers dans le financement des investissements en capital humain (Docquier et Rapoport, 2005, Cox Edwards et Ureta, 2003, Hildebrandt et McKenzie, 2005 et Valero-Gil, 2008). Ainsi, certains travaux récents ont mis l'accent sur leur impact positif sur l'éducation et sur la réduction du temps de travail des enfants (Calero et al., 2008, Mansuri, 2006, Acosta, 2006, Yang, 2008, Bouoiyour et Miftah, 2013.a). Ceci est surtout valable dans le cas où les familles recevant ces fonds appartiennent à des catégories sociales défavorisées.

De nombreux travaux microéconomiques insistent sur le fait que les transferts des migrants peuvent avoir un effet direct sur la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus et ignorent les raisons personnelles et familiales qui peuvent être à l'origine de ces envois de fonds⁴. Si ces flux peuvent être expliqués par des motifs altruistes, les migrants transfèrent des fonds parce qu'ils désirent contribuer à l'amélioration de la consommation de leur famille (Cox et al., 1996 et Lucas et Stark, 1985). Dans ce cas, les envois de fonds peuvent avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté. En effet, selon la Nouvelle Economie de la Migration du Travail (NEMT), la migration est une décision collective prise au niveau du ménage, elle vise à la fois la maximisation des revenus et la minimisation des risques encourus par la communauté d'origine en l'absence de marchés financier, d'assurances et du travail (Taylor, 2001). En revanche, les envois de fonds peuvent aggraver les inégalités, en cas de motif d'échange ou d'héritage par exemple, car dans ce cas les migrants sont essentiellement issus de ménages aisés.

Dans une certaine mesure, la pauvreté peut être interprétée comme une forme d'inégalité économique des ménages, puisqu'elle est perçue comme le résultat d'une répartition inégale des ressources. A cet égard, plusieurs études ont opté pour une démarche qui examine l'impact des transferts de fonds des migrants à la fois sur la pauvreté et sur les inégalités de revenus. Cependant, leurs résultats relatifs à la distribution des revenus ont souvent été contradictoires. Ces études introduisent d'ailleurs une condition nécessaire pour que les envois de fonds puissent réduire la pauvreté : les migrants doivent provenir des régions pauvres dont le nombre de migrants est élevé (Taylor et al., 2005, Docquier et Rapoport, 2003).

Au Maroc, comme dans de nombreux pays en développement, les dernières décennies ont été marquées par une augmentation des remises de fonds. Ces flux financiers fournissent un revenu stable pour plusieurs ménages marocains. On peut imaginer que, dans ce contexte, les envois de fonds des migrants d'origine marocaine peuvent contribuer à la diminution des

⁴ Traditionnellement, les travaux de recherches distinguent deux types de modèles théoriques : d'une part, les modèles dits individuels qui admettent que le comportement de transfert du migrant peut être guidé par son propre intérêt personnel ou par son altruisme. D'autre part, les modèles « familiaux », qui indiquent l'existence d'un arrangement entre le migrant et sa famille d'origine. Cet arrangement peut prendre entre autre la forme d'un contrat de coassurance et/ou de remboursement de crédit. Pour une présentation détaillée, le lecteur peut se référer à Docquier et Rapoport (2005).

inégalités économiques et à l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires. La présente étude se propose d'évaluer empiriquement ces effets en analysant l'influence de ces flux financiers sur la pauvreté et les inégalités de revenus des ménages de la région de Souss-Massa-Draa. L'idée sous-jacente est de calculer le revenu d'un ménage avant et après la migration de ses membres et d'en déduire ensuite l'effet des transferts de fonds de ces derniers sur la pauvreté et les inégalités de revenus. Autrement dit, on compare les effets de la participation des familles (y compris les migrants) aux différentes activités génératrices de revenus, et de la migration internationale sur la répartition des revenus. Pour cela, nous avons essayé, dans un premier temps, d'imaginer un scénario hypothétique dans lequel la migration des membres d'un ménage n'a pas eu lieu. Puis, on a estimé le revenu contrefactuel de ce ménage en attribuant à chaque migrant un revenu mesurant sa productivité. Nous avons ensuite comparé les dépenses prévues du ménage migrant avant et après la migration. A partir de ces dépenses, nous avons pu enfin calculer les différents indicateurs de la pauvreté et de la distribution des revenus.

Ce type d'analyse, sous forme de scénarios, paraît plus naturel et objectif qu'une mesure « naïf » de l'impact des transferts sur la pauvreté et les inégalités de revenus. Notre démarche est dans la lignée des travaux qui se sont penchés sur cette problématique (Adams, 1991, 2006, Barham et Boucher, 1998, Gubert et al., 2010, Brown et Jimenez, 2007, Acosta et al., 2007). Si nos principaux résultats montrent clairement que les remises de fonds réduisent significativement le nombre de ménages pauvres vivant dans le milieu rural, tout en empêchant les ménages vulnérables de tomber dans la pauvreté, ils montrent également que ces mêmes transferts peuvent creuser les inégalités qui existent déjà entre les ménages migrants les plus riches et les plus pauvres.

L'article s'articule comme suit. La seconde section rappelle les principales prédictions des études traitant le sujet. Les différentes mesures de la pauvreté et l'évolution de ce phénomène au Maroc font l'objet de la troisième section. La quatrième section expose notre démarche empirique. La cinquième section présente les principaux résultats empiriques. La dernière section apporte des éléments de conclusion.

2. Revue de la littérature

S'il est important de comprendre dans quelle mesure les transferts de fonds des migrants peuvent permettre de réduire la pauvreté et les inégalités de revenus, il est également essentiel, comme le souligne la majorité des études récentes, de prendre en considération l'endogénéité potentielle de ces flux. Autrement dit, les envois de fonds des migrants et la pauvreté sont déterminés de façon simultanée et endogène. Diverses études microéconomiques et macroéconomiques ont évoqué le problème de causalité inverse entre le niveau de la pauvreté et les transferts de fonds et/ou la migration (voir par exemple Anyanwu et Erhijakpor, 2007 et Adams et Page, 2005). En effet, pour ces derniers, une variation dans le niveau de la pauvreté change aussi bien la part des migrants allant travailler à l'étranger que le niveau de transferts de fonds reçu. Ces auteurs, dans leur étude de l'impact des migrations internationales et des envois de fonds sur la pauvreté dans 71 pays en développement, montrent qu'en moyenne une augmentation de 10% de la part des migrants dans un pays entraîne un déclin de 2,1% de la part de la population vivant avec moins de 1\$ par personne et par jour en cas d'instrumentation de la migration, et de 3,5% en cas d'instrumentation des transferts de fonds. Ils montrent également que les envois de fonds et la migration internationale permettent de réduire la gravité de la pauvreté (ou l'écart de la pauvreté) dans les pays en développement. Gupta et al. (2007) en utilisant une démarche empirique proche de celle d'Adams et Page (2005) trouvent que, pour les pays d'Afrique subsaharienne de leur

échantillon, l'impact de la pauvreté sur la migration et sur les envois de fonds pourrait être aussi important que celui des envois de fonds sur la pauvreté (en termes d'élasticité).

Anyanwu et Erhijakpor (2007) ont eux aussi examiné l'impact des flux des transferts d'argent sur la pauvreté en Afrique, en utilisant une base de données de 33 pays africains. Leurs résultats montrent que les transferts des migrants internationaux réduisent le niveau, la profondeur et la sévérité de la pauvreté en Afrique. Ainsi par exemple, ils ont constaté qu'une augmentation de 10 % des remises de fonds engendre une baisse de 2,9% de nombre de pauvres.

Plusieurs études ont abouti à la conclusion selon laquelle les transferts des migrants sont plus efficaces pour vaincre la pauvreté dans les régions rurales, à condition que les montants transférés soient importants et que plusieurs migrants proviennent des ménages pauvres. En réalité, la majeure partie des transferts financiers sont principalement envoyés aux pays à revenu intermédiaire (PRI) et non aux pays à faible revenu (PFR), ce qui pourrait à priori réduire leur impact direct sur la pauvreté (OCDE, 2009). Selon une étude récente de la Banque mondiale, en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique, les ménages les plus riches reçoivent plus de fonds en prévenance de l'étranger que les ménages les plus pauvres (Mansoor et Quillin, 2007). Lopez Cordovas (2006) a trouvé lui aussi que les transferts de fond n'ont pas d'effet sur la pauvreté en raison des coûts élevés de la migration, il estime que seules les familles non pauvres peuvent supporter ces coûts et faire émigrer leurs membres.

Par contre peu d'études ont montré que les transferts sont adressés aux tranches les plus pauvres de la population. Ces études qui confirment le fait que ce sont les migrants issus des ménages pauvres qui émigrent afin d'améliorer le niveau de vie de ces ménages. Dans ce contexte, les transferts de fonds pourraient contribuer à l'amélioration du bien être des ménages récipiendaires. Le rapport de la Banque Africaine de Développement (2007), mentionne que les transferts touchaient directement et en priorité les catégories les plus pauvres de la population. Cette étude qui a porté sur quatre pays cibles, le Maroc, le Sénégal, le Mali, et les Comores montre que les 3/ 4 des familles bénéficiant des transferts de fonds appartiennent, dans les quatre pays étudiés, à des catégories sociales défavorisées, caractérisées par un faible niveau de revenu (environ 240 euros par famille).

Yang et Martinez (2006) ont étudié quant à eux l'influence d'une augmentation des transferts de fonds suite à une appréciation de la monnaie du pays d'accueil (ou d'un choc positif sur le taux de change) sur la pauvreté aux Philippines. Ils utilisent les variations des taux de change ou les chocs sur les taux de change durant les crises asiatiques comme instrument des transferts de fonds des migrants. Leurs résultats montrent une baisse en particulier du taux de pauvreté suite à une amélioration dans les taux de change des pays qui accueillent les migrants.

Il apparaît également opportun de se demander si les transferts financiers ont un impact sur la croissance de l'égalité ou de l'inégalité des revenus dans le pays d'origine. Les résultats des études sont dans l'ensemble très mitigés. En effet, certains auteurs arrivent à la conclusion selon laquelle les transferts de fonds réduisent les inégalités dans les pays d'origine du migrant, tandis que d'autres trouvent, au contraire, que leur impact sur la distribution des revenus est négatif⁵. En effet, comme nous l'avions déjà signalé, plusieurs auteurs considèrent que les envois de fonds sont destinés aux ménages de la classe moyenne et des classes aisées. Pour ces chercheurs, ce sont ces catégories de ménages qui émigrent car elles ont les moyens de supporter les coûts élevés de la migration internationale, ils confirment de ce fait la

⁵ Les résultats de certaines études ne permettent pas de conclure quant au rôle des transferts dans la réduction ou non des inégalités (Brown et Jimenez, 2008 et Yang et Martinez, 2006).

sélectivité de la migration (Brown et Jimenez, 2008 et Ratha, 2003). Ce dernier montre, en utilisant les données de l'enquête sur les ménages pakistanais, que le groupe de ménages à hauts revenus a reçu la part la plus grande des transferts internationaux.

Il est évident aujourd'hui que les candidats à la migration internationale ont tendance à appartenir à des ménages non pauvres. Ceci est la conséquence des coûts de plus en plus importants, liés à la migration, ainsi que des risques réels encourus par le migrant et sa famille (perte de revenu en cas de non réussite de l'expérience migratoire, non respect du contrat implicite liant le migrant à sa famille, etc.). Si tel est le cas, cette situation pourrait engendrer un creusement des inégalités.

Par ailleurs, plusieurs auteurs ont noté que lorsque les taux d'émigration sont importants, la réduction des inégalités de revenus pourrait être plus forte (Taylor et al., 2005, Docquier et Rapoport, 2003). Taylor et al. (2005) ont par exemple évalué les effets des variations marginales des transferts de fonds sur la pauvreté dans des régions mexicaines ayant des niveaux de migration différents. En réalité, l'élargissement de l'accès à la migration fait que dans les régions rurales, l'effet bénéfique des transferts sur la répartition des richesses devient plus équitable, ou au moins, moins inéquitable). Docquier et Rapoport (2003) estiment également qu'une baisse des coûts de la migration entraînerait des fortes réductions des inégalités et que l'existence des réseaux d'émigration faciliterait l'émigration des pauvres, et contribuera, par conséquent à la réduction des inégalités. Toutefois, d'après Taylor (1999), il existe dans le cas du Mexique «un effet d'entraînement des dépenses qui favorise la transmission de nombreux bénéfices dérivés des envois de fonds à des familles autres que les destinataires, au sein et hors de l'économie rurale. Les ménages ruraux pauvres sont au nombre des bénéficiaires de ces envois.»

Pour Adams (1991), bien que les envois de fonds aient été utiles dans la lutte contre la pauvreté, paradoxalement, ils ont également contribué à creuser les inégalités dans la répartition des revenus dans l'Égypte rurale.

Des études comme celles d'Adams et Page (2005) et de Docquier et Rapoport (2003) ont cherché à mettre en lumière le lien qui peut exister entre les inégalités dans la distribution des revenus et la pauvreté. Docquier et Rapoport (2003) ont montré que si la société de départ est moins inégalitaire, les ajustements internes du marché de travail et les transferts de fonds vont y réduire les inégalités de la richesse et des revenus. En cas de forte inégalité, on aura des effets contradictoires des envois de fonds et de l'ajustement des salaires locaux sur l'inégalité. Ainsi, si les salaires réduisaient le niveau d'inégalité, les envois de fonds, quant à eux, peuvent avoir un effet négatif sur la dispersion des revenus.

Des travaux microéconomiques plus récents abordent l'impact des flux financiers en provenance de l'étranger sur le bien être des ménages en utilisant une démarche empirique innovante (Adams, 1991, 2006, Barham et Boucher, 1998, Brown et Jimenez, 2007, Acosta et al., 2007 ou encore Gubert et al., 2010). L'idée consiste à imaginer un scénario où la migration n'a pas eu lieu, à estimer ensuite le revenu contrefactuel du ménage en attribuant un revenu estimé à chaque migrant comme s'il était resté dans son pays d'origine et enfin à comparer ce revenu contrefactuel avec celui observé avec la prise en compte des transferts des migrants. Les études menées dans cette optique s'inspirent de l'article fondateur d'Adams (1991) consacré à l'estimation de l'impact des transferts des migrants égyptiens sur la pauvreté en Égypte. Dans cette optique, Gubert et al. (2010) ont analysé les effets des envois de fonds sur la pauvreté et les inégalités au Mali. Les auteurs utilisent un échantillon de 4494 ménages. Ils prennent la composition ethnique des régions étudiées comme instrument de la migration. Leurs résultats montrent que les transferts de fonds et la migration réduisent la pauvreté. Ils trouvent également qu'ils peuvent avoir un effet égalisateur sur la distribution des revenus. En effet, d'après cette étude, plus les ménages sont pauvres, plus les transferts

sont censés compenser les revenus du migrant s'il était resté sur place. Dans la même veine, les auteurs trouvent un indice de Gini relativement supérieur, en cas de non migration, à celui obtenu en cas de migration.

Plus généralement, la plupart des études évoquées plus haut ont confirmé l'existence d'un biais dû à l'auto sélection de la migration. En pratique, en présence des biais de sélection, ces travaux empiriques ont couramment recours à des méthodes paramétriques comme la procédure d'estimation en deux étapes d'Heckman ou les régressions instrumentales.

3. Mesures de la pauvreté et son évolution dans le contexte marocain

3.1 Définition et mesures de la pauvreté

La pauvreté a un caractère multidimensionnel, qui ne se réduit pas seulement à la faiblesse ou au manque du revenu. Ainsi, on distingue deux approches complémentaires :

1) L'approche monétaire qui considère un ménage comme étant pauvre si ses ressources sont inférieures à un montant donné, dit seuil de pauvreté;

2) L'approche non monétaire ou l'approche par les besoins essentiels qui prend en considération les dimensions humaines comme l'accès à la nourriture, à l'école, aux soins, à l'eau potable, etc.

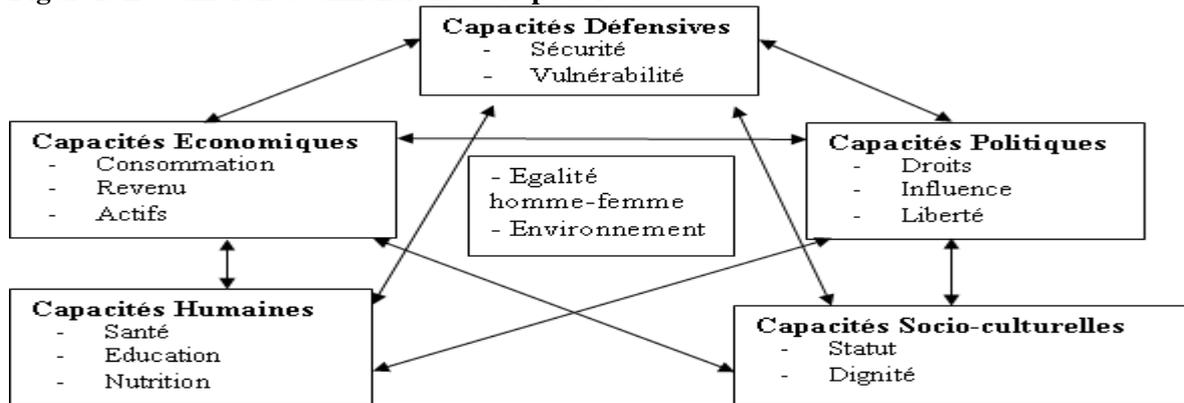
La pauvreté peut être subjective ou objective. La pauvreté objective concerne les individus dont les ressources les privent d'avoir des conditions de vie identiques à l'ensemble de la population. Alors que la pauvreté subjective ou « ressentie » est liée à la perception de l'individu de son niveau de vie⁶.

La pauvreté monétaire est mesurée en termes relatifs ou absolus. Elle est mesurée de façon absolue par la valeur d'un panier de biens de consommation de base. Mais elle peut être également mesurée de façon relative, en prenant en considération un pourcentage du revenu médian⁷ de la population au-dessous duquel un ménage pourrait être considéré comme pauvre. Selon le rapport de l'OCDE (2008), il existe plusieurs formes de pauvreté. Comme le montre la figure 1, on peut surtout retenir que la pauvreté ne se mesure pas seulement par le revenu d'un individu, mais également par des indicateurs de privatisations politiques, humaines, socioculturelles et défensives.

⁶ Selon INSEE « le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3».

⁷ L'Insee, L'Eurostat et l'OCDE, retiennent, pour les pays développés, comme seuil de pauvreté 50% ou 60% du niveau de vie médian.

Figure1. Les différentes dimensions de la pauvreté



Source : Rapport OCDE, 2008.

Etant donné la diversité des indicateurs de pauvreté, il est important de se poser la question de savoir si pour être qualifié de pauvre, un individu doit cumuler toutes les formes de pauvreté. On peut en réalité qualifier un individu de pauvre s'il présente plusieurs formes de privatisation, comme le préconisent certaines études. Dans cette optique, le PNUD utilise depuis 1997 l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) pour mesurer la pauvreté. Cet indicateur se concentre sur trois aspects essentiels de la vie humaine : la longévité, l'instruction et les conditions de vie. Il envisage ces aspects sous l'angle des manques⁸. D'ailleurs, cet indicateur a été critiqué par plusieurs économistes du fait qu'il ne tient pas compte de la relation de corrélation qui peut exister entre ces trois composantes⁹.

Dans le cadre de ce travail nous utilisons les indicateurs de la Banque Mondiale qui se basent sur le concept de la pauvreté monétaire objective (encadré 1). Ceci a l'intérêt d'éviter d'entrer dans un débat concernant les mesures de la pauvreté (calcul du seuil ou du minimum biologique par exemple), et qui dépasse largement le cadre de ce papier.

Encadré 1. Les trois indicateurs de mesure de pauvreté de la Banque mondiale

- 1) Le *headcount ratio* ou l'incidence de la pauvreté: proportion de personnes se situant sous le seuil de pauvreté c.à.d. qui vivent avec moins d'un dollar par jour, cet indice ne mesure pas l'intensité de la pauvreté d'où l'utilisation d'un deuxième indice.
- 2) Le *poverty gap* ou la profondeur de la pauvreté mesure en termes de pourcentage l'écart entre les dépenses moyennes des pauvres et le seuil de pauvreté. Par exemple, un écart de pauvreté de 10 % signifie que les dépenses moyennes des pauvres sont à la hauteur de 90 % du seuil de pauvreté.
- 3) Le *squared poverty gap* mesure le degré d'inégalité des revenus au sein de la population pauvre.

⁸ Selon le PNUD, l'IPH s'obtient en calculant la moyenne des indicateurs du bien être. Pour les pays en développement, l'IPH comporte trois éléments : un indicateur de longévité (% de décès avant 40 ans), un indicateur d'instruction (% d'analphabétisme des adultes) et un indicateur de conditions de vie (% d'individus privés d'accès à l'eau potable et aux services de santé et % d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition). Pour les pays développés, il comporte quatre éléments : un indicateur de longévité (% de décès avant 60 ans), un indicateur d'instruction (% d'illettrisme des adultes), un indicateur de conditions de vie (% d'individus vivant en dessous de la demi-médiane de revenu disponible des ménages) et un indicateur d'exclusion sociale (taux de chômage de plus d'un an).

⁹ A titre d'exemples, dans une étude basée sur un panel de 35 Etats africains, Appiah et McMahon (2002) ont analysé l'impact de l'éducation primaire et secondaire sur la pauvreté rurale et sur la mortalité infantile. Ils trouvent un effet négatif et significatif de l'extension de l'enseignement primaire et secondaire sur la mortalité infantile surtout chez les pauvres. Les auteurs avancent également qu'une augmentation des investissements dans l'éducation réduira l'inégalité dans la répartition du revenu et améliorera l'espérance de vie.

Par ailleurs, la pauvreté est perçue comme le résultat d'une répartition inégale des ressources. Parmi les outils les plus utilisés pour mesurer les inégalités de revenus, on trouve ceux qui classent et divisent la population en tranche (décile, quartile, etc.) en fonction des niveaux de vie ou des revenus. Ce classement permet de calculer plusieurs ratios comme l'écart de niveau de vie entre les plus pauvres et les plus riches. On peut également mesurer le degré d'inégalité dans la distribution des revenus dans une population à l'aide de l'indice de Gini. Il est important de signaler que les revenus ne constituent qu'un seul domaine des inégalités sociales et économiques qui peuvent concerner d'autres domaines tels que la santé, l'éducation et le logement.

En réalité, la variation de la pauvreté dépend de la nature de la distribution des revenus et du revenu moyen national. Ainsi, toute réduction de cette pauvreté passerait par une augmentation de ce dernier, grâce à la croissance économique et/ou par une redistribution des revenus en faveur des pauvres (Bourguignon, 2004) afin que les revenus de ces derniers puissent augmenter plus vite que le revenu moyen. Plusieurs chercheurs se sont intéressés à la relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Ce sont essentiellement les économistes de la Banque Mondiale et du PNUD qui ont été les plus impliqués dans ce type de réflexion en cherchant les conditions nécessaires à une croissance favorable aux pauvres. Un des moteurs de la croissance économique, et qui emporte un consensus quasi unanime parmi les économistes, est le capital humain. Ce dernier permet non seulement d'accélérer la croissance, sur une longue période, mais aussi de réduire la pauvreté. Toutefois, il faut souligner qu'il n'existe pas de relation directe entre le niveau de PIB par habitant et l'IDH dont le capital humain est une composante essentielle, et que c'est seulement à long terme qu'on pourra constater un lien entre ces deux indicateurs (Aho, 2006)¹⁰. Ce dernier est arrivé donc à la conclusion selon laquelle il existe, à long terme, une causalité certaine entre la croissance et le développement humain. Selon le même auteur, la croissance entraînera une réduction de la pauvreté (humaine et/ou monétaire) si et seulement si elle est égalitaire (toute la population en profite) et si elle concerne les secteurs où exercent la majorité des pauvres et les régions où ils vivent. Inversement, la réduction de la pauvreté monétaire peut encourager la croissance économique. On peut donc affirmer qu'il existe une causalité bi-directionnelle entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

De plus en plus, cette nouvelle approche de la croissance appelée « croissance pro-pauvres » gagne du terrain parmi les économistes. Selon cette approche, les politiques de croissance économique doivent être accompagnées par des mesures visant la réduction de la pauvreté monétaire et humaine ; des mesures qui associent, de manière effective, les pauvres à la croissance économique. Selon le rapport de l'OCDE (2008), une croissance pro-pauvre

¹⁰ On doit signaler l'existence de quelques études qui sont arrivées à cette même conclusion. A titre d'exemple, Appiah et McMahon (2002) ont étudié l'impact de l'éducation primaire et secondaire sur la réduction de la pauvreté rurale, la stabilité politique, la démocratisation, la santé (taux de mortalité infantile et espérance de vie) sur la croissance économique. Ils ont trouvé que les dépenses consacrées à l'éducation ont peu d'effet sur la réduction de la pauvreté rurale, pour les 35 pays Subsahariens étudiés, les auteurs prévoient une faible diminution du taux de pauvreté rurale à court et moyen terme (seulement 0,05 points en 2010 contre 4p en 2020 et 7p en 2040 en partant d'un niveau estimé de 41% en 2000). L'appréciation des effets de l'éducation que ce soit sur la croissance ou sur la pauvreté n'est donc possible qu'après une très longue période. Sur le fond, Appiah et McMahon (2002) trouvent que l'éducation a des effets indirects sur la croissance économique et surtout sur les investissements en capital physique puisqu'elle contribue à renforcer la démocratisation et la stabilité politique, autres conditions nécessaires pour attirer les investissements (en plus d'une main d'œuvre qualifiée).

pourrait réduire la pauvreté monétaire de manière importante. Pour cela le rapport préconise de « faciliter l'accès des pauvres à la terre, au travail et aux marchés de capitaux et investir dans les services sociaux de base, la protection sociale et les infrastructures ». Le rapport admet l'incidence favorable de quelques programmes tels que « Progreso - Oportunidades » lancé au Mexique en 1997 sur la réduction de la pauvreté et sur le développement du capital humain ¹¹.

3.2 L'état de la pauvreté au Maroc

Aux lendemains de son indépendance, le Maroc, à l'instar de plusieurs pays en développement, a pris d'importantes mesures pour accélérer sa croissance et assier son développement économique sur des bases solides. Ce n'est qu'à partir des années 1970, avec la création du premier organisme public d'action sociale, à savoir l'Entraide nationale (en 1972) et l'élaboration du premier plan quinquennal de développement économique et social (1973-1977), que les pouvoirs publics vont véritablement montrer un certain intérêt pour les questions sociales.

La conjoncture économique nationale et internationale des années 1970 (déficits budgétaires successifs, crise internationale, flambée du Dollar, envolée des taux d'intérêt sur le marché mondial, explosion de l'endettement extérieur, etc.) a poussé le Maroc à s'engager dans davantage de réformes. En 1983, un programme d'ajustement structurel (PAS) a été adopté dans le but de redresser économiquement et financièrement le pays. Si sur le plan des équilibres macroéconomiques, le bilan peut être considéré comme positif (inflation jugulée, déficit budgétaire atténué, etc.), sur le plan social et humain, les résultats n'étaient pas au rendez-vous. En effet, l'application de ce programme a eu pour conséquences l'appauvrissement d'une bonne partie de la population marocaine, et l'augmentation des inégalités (déficit en infrastructures et services sociaux, inflation, chômage, etc.). Dans les faits, la croissance économique, censée prendre le relai après la cure d'austérité imposée par le PAS et atténuer partiellement ses effets négatifs, n'a pas été suffisamment forte pour diminuer le chômage et faire reculer la pauvreté.

Au début des années 90 et sous l'impulsion du PNUD, le Maroc a pris des initiatives pour lutter contre la pauvreté, en s'attaquant simultanément à ses différentes dimensions, telles que l'éducation, la santé, le logement, l'emploi et la protection sociale. Dans le même temps, l'Etat marocain a manifesté de manière concrète sa volonté de promouvoir et de développer le monde rural en élaborant, par exemple, des programmes d'aménagement et d'accessibilité aux services de base tels que la route, l'eau et l'électrification¹².

Peu de statistiques permettent de mesurer les effets de ces initiatives sur le développement social et humain du pays. L'analyse de l'évolution de l'Indice de développement humain (IDH) offre cette possibilité. Malgré la hausse observée depuis 1985, l'IDH du Maroc

¹¹ Ce programme a été lancé en 1997 au Mexique. Les mères de famille reçoivent des aides financières publiques en contrepartie de leur engagement d'investir dans la santé, l'éducation et la nutrition de leurs enfants. Ce programme qui ne concernait au début que les ménages pauvres des zones rurales, à été étendu aux zones urbaines. Il convient de rappeler que ces programmes se basent sur une stratégie de ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté. Cette idée a été traitée par plusieurs auteurs. Deux voies ont été envisageables :

- Investir dans des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé, dans les infrastructures de base (le réseau routier, hôpitaux, ..), etc;

- Cibler directement le segment des pauvres.

Voir Pasquier-Doumer et al. (2009) pour plus de détails sur la stratégie de ciblage.

¹² Par exemple le Programme d'Electrification Rurale Globale et le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales.

demeure faible (en passant de 0,435 en 1990 à 0,50 en 2000 et à 0,582 en 2011). Une telle situation a conduit le pays à lancer, tout récemment, «l'Initiative Nationale de Développement Humain» (l'INDH) pour lutter contre la pauvreté tout en ciblant, particulièrement, les zones géographiques et les personnes les plus démunies.

En réalité, les données les plus récentes provenant des enquêtes nationales auprès des ménages montrent que le taux de pauvreté relative¹³ a fortement baissé au cours de la décennie écoulée. Ce taux est passé entre 2001 et 2008 de 15,3% à 8,8% au niveau national, de 7,6% à 4,7% en milieu urbain, et de 25,1% à 14,2% en milieu rural. Comme on peut le constater, la majorité des pauvres du pays vit encore en milieu rural (tableau 1).

Tableau1. Evolution du taux de pauvreté relative par milieu de résidence

	1985	1991	2001	2007	2008
Urbain	13,3	7,6	7,6	4,8	4,7
Rural	26,9	18	25,1	14,4	14,2
National	21	13,1	15,3	8,9	8,8

Source : HCP (2009).

De plus, de fortes disparités sont observées au niveau régional. Ainsi, comme l'indique le tableau 2, en 2007, la région de Grand Casablanca et celle de Chaouia-Ouardigha ne comptaient respectivement que 3,3 % et 0,9 % de ménages pauvres alors que la région de Gharb-Chrarda-Beni Hssen est celle où on retrouve le plus de ménages pauvres (18,5 %).

Tableau2. Evolution des indices de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalité en fonction des régions (%)

Enquêtes	Taux de pauvreté			Taux de vulnérabilité			Indice de Gini		
	84/85	2000/01	2006/07	84/85	2000/01	2006/07	84/85	2000/01	06/07
Régions sahariennes	29,4	9	4,9	14	16,3	19,6	0,43	0,39	0,35
Souss -Massa-Draâ	32,3	20,6	12,1	27,2	23	20,1	0,41	0,42	0,4
Gharb - Chrarda - Beni Hssen	21,6	24,8	18,5	30,2	26,2	20,1	0,37	0,37	0,38
Chaouia - Ouardigha	22,3	14,8	0,9	27,3	24,5	20,9	0,36	0,34	0,31
Marrakech - Tensift - Al Haouz	24,9	20,1	12,5	27,5	29,4	18,6	0,37	0,35	0,42
Oriental	21,8	18,2	8,6	22,7	27,4	14,5	0,39	0,37	0,38
Grand Casablanca	8,8	2,2	3,3	17,3	10,7	8,1	0,4	0,42	0,37
Rabat - Salé - Zemmour -Zaër	14,4	8,1	6,1	17,5	16	11,3	0,43	0,39	0,46
Doukala - Abda	17,6	16,8	17,5	29,6	27,7	22,9	0,35	0,37	0,4
Tadla - Azilal	20,7	11,4	9,4	26,1	26,9	19,5	0,32	0,36	0,34
Meknès- Tafilalet	25,3	25,7	12,6	21,9	24,9	22,6	0,38	0,41	0,39
Fès - Boulmane	20,3	15	5,2	23,6	24,5	17,5	0,42	0,37	0,4
Taza-AlHouceima -Taounate	19,5	14,6	7,3	23,7	25,2	22,7	0,32	0,36	0,33
Tanger - Tetouane	22,3	12,8	5,6	25,4	20,2	15,9	0,38	0,37	0,47

Source : HCP (2009).

¹³ Il correspond selon le haut Commissariat au Plan à « la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au dessous du seuil de pauvreté ».

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution récente des niveaux de vie des marocains (2000 - 2010) montre une nette amélioration du niveau et de la structure des dépenses de consommation. De même, le PIB par habitant est passé de 1270\$ en 2000 à 2795\$ en 2010.

La performance économique du pays dans les années 2000 avec un taux de croissance moyen atteignant 3,2% entre 1999 et 2002¹⁴ et 5% entre 2003 et 2009 et la mise en œuvre des réformes structurelles pour accroître cette performance économique sont parfaitement reflétées dans l'évolution du niveau de vie des marocains. Ces réformes ont été complétées par des initiatives visant à favoriser le développement humain et social. Ainsi, dès 1999, des grandes réformes de la santé et de l'éducation ont été engagées par le Maroc avec par exemple la mise en place de l'assurance maladie obligatoire de base (2005) et de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation (1999). Ces différents efforts se sont traduits par des progrès significatifs en matière de scolarisation des enfants, de lutte contre l'extrême pauvreté et d'accès à la santé notamment dans le milieu rural.

Toutefois, le Maroc reste un pays très inégalitaire. Le coefficient de Gini a presque stagné entre 1985 et le début des années 2000 (39,2 et 40,9), il est passé en 2007 à 47.

Il est à signaler que les problèmes de pauvreté et des inégalités ne sont pas l'apanage du Maroc et que d'autres pays de la région MENA connaissent des situations assez similaires, à des degrés divers. Ce qui explique les récentes « révolutions arabes ». Si dans des pays comme la Tunisie, l'Egypte ou la Lybie, ces « révolutions » ont abouti à un changement de régime, au Maroc ces événements ont amené les responsables politiques à plus d'ouverture, et surtout à plus de concessions pour plus de démocratie. Ces concessions sont-elles suffisantes pour calmer les revendications de la jeunesse marocaine ? Il est trop tôt pour en juger, l'avenir nous le dira. En tout cas, lors des élections législatives de 2012, un parti politique dit islamiste est arrivé au pouvoir¹⁵. L'une des mesures phares du nouveau gouvernement était la refonte, de fond en comble, du système de subventions des produits de première nécessité ; il s'agit de la fameuse Caisse de compensation. Jusqu'à aujourd'hui les subventions touchaient de manière indifférenciée l'ensemble de la population, au lieu de cibler les pauvres. De ce fait, son efficacité a été mise en doute. La situation économique actuelle caractérisée par une croissance économique révisée à la baisse (3% en 2013 au lieu des 5,5% en moyenne sur les dix dernières années), une aggravation des déficits publics (8% de déficit budgétaire en 2012, au lieu d'une cible de 3%), une réduction des IDE et une baisse des envois de fonds des migrants a fait exploser le besoin en subventions de la Caisse de compensation. Le gouvernement actuel est en train de mettre les bouchées doubles afin d'aboutir à une réforme totale de cette fameuse caisse. Il a promis de proposer une réforme avant la fin de l'année. C'est une question tellement sensible au Maroc, qu'aucun gouvernement n'a osé y toucher jusqu'ici.

4. Démarche empirique : données, contexte de l'étude et stratégie économétrique

Nous présentons d'abord les données utilisées. La démarche empirique est déclinée, ensuite, en proposant un cadre conceptuel qui permet de comprendre l'influence des transferts de fonds des migrants sur le niveau de vie des ménages bénéficiaires. Nous présentons ensuite le modèle économétrique de base retenu pour traiter notre problématique.

¹⁴ Direction des Etudes et des Prévisions Financières, (2011). Tableau de bord des indicateurs macro-économiques. Ministère de l'Economie et des Finances.

¹⁵ Il s'agit en fait d'une coalition hétéroclite, composée d'islamistes, de conservateurs et même d'anciens communistes.

4.1. Les données

Les données de cette étude sont extraites d'une enquête réalisée par le FEMISE auprès des ménages marocains. L'étude a été effectuée en six mois, soit de février à fin juin 2009. Le travail a été supervisé par une équipe de recherche franco-marocaine¹⁶. L'objectif de cette étude était d'évaluer l'impact des transferts des migrants sur les inégalités, la pauvreté et l'éducation au Maroc. Il est à signaler que les enquêtes relatives à l'évaluation des différents aspects du développement humain au Maroc comme la pauvreté, la santé et l'éducation sont très rares. Cette étude permet donc de combler, en partie, ce manque de travaux dans ce domaine (plus de détails au sujet de la zone d'étude sont fournis dans l'annexe 1).

L'enquête citée précédemment nous a fourni des données relatives aux ménages recevant des transferts en provenance de l'étranger et celles relatives aux ménages n'ayant pas de transferts. L'analyse descriptive de notre échantillon nous montre que le revenu moyen des ménages migrants est supérieur à celui des non-migrants (29564 DH contre 25551 DH).

Le tableau ci-dessous fournit quelques caractéristiques des ménages avec et sans migrants. On remarque qu'il y a une grande différence quant à la surface des terres possédées par les ménages avec et sans migrants.

Tableau 3. Quelques caractéristiques des ménages avec et sans transferts

Variable	Ménages recevant des transferts			Ménages sans transferts			Ensemble		
	Obs	Mean	Std. Dev.	Obs	Mean	Std. Dev.	Obs	Mean	Std. Dev.
Age chef ménage	264	54,68	13,68	320	51,331	12,713	593	52,89	13,23
Nombre d'actifs	232	2,375	1,721	291	2,1546	1,5887	531	2,271	1,653
Revenu	264	13824	30741	323	25551,6	32045	596	20346	31892
Dépense totale	266	2231,8	1096	319	1909,5	1090	594	2055	1100,1
Nombre moyen d'années d'études du ménage	246	7,455	4,987	313	8,3293	5,1426	568	7,933	5,082
Surface des terres	253	9,367	27,14	274	15,894	85,281	535	12,64	63,85
Nombre total bétails	243	10,148	8,313	271	12,664	18,259	523	11,43	14,36
Nombre d'enfant scolarisés (lycéens et étudiants)	232	.6896	.9389	295	.67796	.90050	535	.6859	.9233
Taille du ménage	232	7,034	3,000	291	6,5223	2,0865	531	6,764	2,545

Source : Enquête Impact des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté et les inégalités: une comparaison Maroc-Algérie. 2009.

On constate même que les ménages migrants possèdent moins de terres agricoles que les ménages non migrants (le même résultat que Adams (1991), page 23). Ce constat peut s'expliquer par la proportion relativement élevée des ménages dont le revenu est constitué principalement des transferts de fonds opérés par les migrants issus de ces ménages (tableau 4).

¹⁶ Enquête menée avec A. Bahani et H. Hanchane (Université Mohammed V- Souissi) dans le cadre de la recherche « Impact des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté et les inégalités : une comparaison Maroc-Algérie », projet financé par le FEMISE et géré par l'UP13-CEPN sous la coordination de El Mouhoub Mouhoud.

Tableau 4. La part des transferts des migrants dans le revenu des ménages

Part transfert/revenu	
0	333
Moins 25%	35
25%	2
Entre 25% et 50%	53
50%	11
Entre 50% et 75%	58
75%	5
Plus de 75%	34
100%	66
Total	597

Source : Enquête Impact des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté et les inégalités: une comparaison Maroc-Algérie. 2009.

4.2. Le cadre conceptuel

Les démarches qui ont été envisagées par les chercheurs afin de modéliser la relation entre les transferts de fonds des migrants et la pauvreté sont très diverses. Certains travaux utilisent ces flux financiers comme variable explicative¹⁷ du revenu d'un ménage. Ainsi, dans ce cas de figure, il est possible d'un côté d'estimer un modèle probit qui explique la probabilité pour un ménage d'être pauvre, en fonction de plusieurs variables explicatives dont les transferts de fonds des migrants (la variable dépendante étant une variable indicatrice =1 si le ménage est pauvre et 0 si non, obtenue à partir de la dépense totale d'un ménage). Et de l'autre d'utiliser la méthode des Moindres Carrées Ordinaires (MCO) avec comme variable à expliquer la dépense d'un ménage. Dans les deux cas, on suppose que ce sont les mêmes caractéristiques qui expliquent le revenu de tous les ménages (migrants et non migrants).

Par ailleurs, la migration présente une nature endogène dans la littérature économique (Gibson et al., 2009, Gubert et al., 2010, Acosta et al., 2007, etc.). Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette endogénéité tels que l'auto-sélection des migrants, la causalité inverse ou l'omission des variables. D'un côté, la migration peut être expliquée par le niveau de vie du ménage (causalité inverse). Et de l'autre, elle peut aussi résulter d'une sélection non aléatoire de la population (un biais de sélection dans l'échantillon : les migrants ne se répartissent pas aléatoirement dans la population)¹⁸. Dans ce dernier cas, le choix de faire migrer un membre du ménage dépendra entre autres de son niveau d'études, de son âge mais aussi des éléments non observables comme sa motivation et son dévouement au travail. Du fait de cette endogénéité, les estimateurs des MCO seront biaisés. Pour limiter les biais de sélection, les chercheurs utilisent le plus souvent des méthodes paramétriques comme la procédure en deux étapes d'Heckman (1979). D'autres ont eu recours aux méthodes semi paramétriques, en particulier aux estimateurs par appariement (Voir par exemple Bouoiyour et Miftah 2013.b).

¹⁷ On ajoute dans ce cas la partie exogène de la migration comme variable explicative du revenu des ménages. Car comme on l'a déjà signalé dans notre revue de la littérature la pauvreté est endogène à la migration et aux transferts de fonds.

¹⁸ Gibson et al. (2009) évoquent l'existence, en plus de l'auto-sélection des migrants, d'une deuxième forme de sélectivité : le ménage doit choisir entre l'émigration de tous ses membres ou seulement d'une partie. Cette sélectivité ne peut pas être testée et modélisée ici, car nous ne disposons pas, comme la plupart des études faites sur le sujet, de données sur les ménages dans lesquels tous les membres ont émigré.

Si l'on va plus loin et que l'on s'attache à mesurer l'impact de ces flux financiers sur la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus, l'analyse la plus pertinente devrait nous permettre d'être en mesure d'analyser cet impact en prenant en compte la contribution ou non de ces mêmes migrants au revenu de ménage s'ils étaient restés dans leur pays d'origine. En réalité, compte tenu des différences qui peuvent exister entre les ménages avec et sans transfert de fonds, l'idée directrice est d'identifier le revenu de ménage avant et après la migration de ses membres et d'en déduire, ensuite, l'effet de ces transferts sur la pauvreté et les inégalités de revenus. On essaye ainsi de trouver les éléments qui permettent de mesurer la productivité et le niveau de vie des migrants s'ils n'avaient pas émigré afin d'estimer, dans ce cas le revenu contrefactuel du ménage avant la migration. En l'absence du biais de sélection de la migration, certaines études réalisent leur estimation à l'aide de la méthode des M.C.O (Adams, 2006, Brown et Jimenez, 2007, Gibson et al., 2009)¹⁹. Dans ce cas, la détermination du taux de pauvreté serait possible grâce au calcul d'un premier écart entre la valeur prédite du revenu du ménage migrant, avec prise en compte des paramètres relatifs aux migrants, et le seuil de pauvreté. La comparaison de ce taux avec celui obtenu avec le revenu observé des ménages recevant des transferts en provenance de l'étranger, peut être considérée comme une première démarche d'analyse. Toutefois, la littérature économique insiste sur la sélectivité de la migration. Pour cette raison nous avons choisi de suivre la démarche adoptée entre autres par Barham et Boucher (1998) Acosta et al. (2007) et Gubert et al. (2010) en essayant d'imaginer un scénario hypothétique dans lequel la migration des membres d'un ménage n'a pas eu lieu. On a, ensuite, estimé un revenu contrefactuel du ménage avant la migration en attribuant à chaque migrant un revenu mesurant sa productivité. Ce revenu contrefactuel sera comparé avec son équivalent observé avec la prise en compte des transferts des migrants. En fait, si la migration n'a pas eu lieu, l'éventuel revenu du ménage serait mesuré par le capital physique et humain de tous ses membres, y compris celui des migrants.

Dans un contexte de données microéconomiques et d'un biais de sélection l'estimation par les MCO est soumise à un biais de sélection, la majorité des auteurs utilisent dans ce cas la méthode en deux étapes (méthode d'Heckman). La première étape consiste à estimer les facteurs explicatifs de la migration (ou non) des individus à l'aide d'un modèle probit simple. La méthode d'Heckman introduit des restrictions d'exclusion afin de garantir que les variables inobservées déterminant la probabilité de migrer (ou non) ne soient pas corrélées à celles déterminant le niveau de revenu du ménage. En d'autres termes, l'équation de sélection devra contenir au moins une variable qui n'existe pas dans l'équation de régression. Nous avons décidé de prendre le stock de migrants à l'étranger comme instrument de la migration. L'accès des ménages aux réseaux de migration internationale pourra augmenter la probabilité de participer à cette migration. C'est un instrument qui est supposé donc influencer la probabilité pour un ménage de faire migrer l'un de ses membres (ou non) sans avoir d'effet direct sur sa dépense courante. Cette première étape va nous permettre de calculer le ratio de

¹⁹ L'analyse d'Adams 2006 confirme l'absence d'un biais de sélection tandis que celle de Brown et Jimenez (2007) part de l'hypothèse de l'inexistence d'un tel biais. Gibson et al. (2009) utilisent la méthode des M.C.O car le problème de sélectivité ne se posait pas dans leur échantillon, ils régressent le revenu du ménage sur plusieurs variables exogènes relatives aux membres de ménages (l'âge moyen, le nombre des adultes et des enfants, le plus haut niveau d'éducation et zone d'habitation) dont la variable indicatrice de la migration ou non d'un membre de la famille. Ils estiment ensuite le revenu des ménages avec migrants et sans migrants. Le problème de sélection des migrants dans le cas du Samoa ne se pose pas, car il existe un traité entre ce pays et la Nouvelle Zélande. Ce dernier stipule qu'un quota 1100 personnes ont le droit de migrer chaque année. Ce traité, entré en vigueur en 2002, donne la possibilité à tout citoyen Samoan âgé entre 18 et 45 ans de se faire inscrire au tirage au sort organisé chaque année par les autorités de la Nouvelle Zélande.

Mills qui sera intégré ensuite dans l'équation de la régression (comme variable explicative du revenu ou de la dépense du ménage). La significativité du coefficient associé à ce ratio de Mills renseigne sur l'existence éventuelle d'un biais de sélection des individus ou ménages (non) migrants et, au-delà, sur la validité de notre méthode économétrique. A ce stade de l'analyse, il devient possible d'obtenir deux ratios de Mills pour les ménages avant et après la migration.

Dans un deuxième temps, une comparaison sera faite entre les dépenses prévues pour les ménages avant et après la migration²⁰. A partir de ces dépenses nous serons capables de calculer les différents indicateurs de la pauvreté (l'incidence de la pauvreté et la probabilité de pauvreté transitoire ou la vulnérabilité en particulier)²¹ et de mesurer l'effet des transferts sur la pauvreté des ménages migrants. De même, nous serons en mesure de calculer les différents quintiles²² ainsi que le coefficient de Gini²³.

Il est à signaler que Gubert et al. (2010) identifient les ménages migrants seulement grâce à la première étape. Selon ces auteurs, la migration est la variable de sélection des ménages. De ce fait, ils n'incluent pas les montants transférés dans leurs estimations. Adams (2006) utilise quant à lui les dépenses prédites en cas de non migration pour trouver celles obtenues en présence des transferts en ajoutant le montant moyen des fonds reçu par les ménages aux dépenses prédites pour les ménages sans migrants. En réalité, l'auteur ne dispose pas des caractéristiques des migrants (leur nombre, leur niveau d'éducation, etc.) et en l'absence de ce genre d'informations, seuls les transferts viennent s'ajouter pour distinguer les ménages avec migrants²⁴.

Pour effectuer les différentes comparaisons, il nous a fallu trouver et choisir le seuil de pauvreté nécessaire au calcul de nos deux indicateurs de la pauvreté (cf. définitions en annexe 2). Selon les statistiques nationales, en 2007, ce seuil s'établit à 3834 DH, par personne et par an, dans le milieu urbain et à 3569 DH dans le milieu rural²⁵. Il est bien évident que l'utilisation d'un seuil de pauvreté nationale conduirait à une sur-évaluation de la pauvreté, car la région étudiée est relativement pauvre comparativement aux autres régions du Maroc. Toutefois, en l'absence des seuils régionaux, on est contraint de faire ce choix. On va

²⁰ Certains migrants ne transfèrent pas, or on s'intéresse à l'effet des transferts sur la distribution des revenus. On limitera notre analyse, par conséquent, aux ménages qui reçoivent des fonds en provenance de l'étranger.

²¹ L'incidence de la pauvreté ou le taux de pauvreté relative correspond à la proportion des pauvres vivants en dessous du seuil de la pauvreté. L'analyse de l'impact des transferts sur la vulnérabilité des ménages est une première, à notre connaissance, dans la littérature empirique sur le sujet.

²² Les ménages sont répartis par niveau de vie croissant en cinq quintiles, représentant chacun 20 % de l'ensemble.

²³ Selon l'INSEE, le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls.

²⁴ Le fait de ne pas prendre en compte les variables relatives aux migrants lui évite d'ajouter les transferts à un revenu estimé qui prend déjà en compte la productivité des migrants s'ils étaient restés sur place. Cette approche a été envisagée également par l'unique étude faite sur le Sénégal ; à savoir celle réalisée par la direction de la prévision et des études économiques du Ministère de l'économie et des finances, intitulée « Impact Des Transferts Des Migrants Sur La Pauvreté Au Sénégal ».

²⁵ Selon les mêmes statistiques, ce seuil « vaut, en moyenne, 2,15 \$ US PPA par jour et par personne (1 \$US PPA = 4,88DH). Est dit vulnérable, tout ménage dont la dépense par tête est entre le seuil national de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil. Il s'agit d'une population qui n'est pas pauvre, mais qui court un grand risque de pauvreté ». HCP (2010). Objectifs du millénaire pour le développement. Rapport national 2009.

d'ailleurs analyser uniquement la pauvreté dans le milieu rural car la quasi-totalité des ménages constituant notre échantillon vit dans ce milieu. Pour mesurer les inégalités de revenu nous utilisons la répartition des revenus par quintiles dans la population étudiée ainsi que le coefficient de Gini.

4.3. Le modèle empirique

On a choisi d'assimiler le niveau de vie du ménage à sa dépense réelle (ou la dépense courante qui correspond à la part du budget consacrée à l'alimentation, au transport, aux vêtements, aux loisirs et aux dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou des cérémonies) et non à son revenu. Ce choix est dicté par le fait que nous utilisons la notion du seuil de pauvreté qui est mesuré en termes de dépenses alimentaires et non alimentaires. De plus, le revenu est en générale mal mesuré surtout dans le milieu rural²⁶. De même, la dépense de ménage permet de prendre en compte les différences de prix en fonction des communes. En l'absence des données sur la consommation individuelle, on a estimé, comme toutes les études précédentes, la dépense annuelle par ménage rapportée à sa taille comme mesure du bien être.

Selon la littérature sur les déterminants de la migration et des transferts de fonds des migrants, plusieurs éléments peuvent expliquer la probabilité de migrer : tout d'abord, la taille et l'âge du chef de ménage sont susceptibles d'influencer la décision des individus de migrer. Nous avons décidé d'aller encore plus loin en introduisant le carré de l'âge du chef du ménage dans notre analyse. Il s'agit ici de vérifier l'existence d'un éventuel effet de seuil relatif à l'âge. Ensuite, nous prenons en compte le niveau d'éducation des membres de ménages qui s'avère exercer un effet positif sur la probabilité de migrer, en particulier lorsqu'il dépasse le niveau collègue (Adams, 2006). L'argument avancé ici est que les individus les plus éduqués auront plus de chances d'avoir un meilleur travail dans les pays d'accueil.

Enfin, le niveau de richesse de la famille d'origine est un autre facteur déterminant de la migration. En effet, étant donné le coût de plus en plus exorbitant de la migration, ce sont sans surprise les ménages les moins modestes qui peuvent supporter ces frais de migration.

Le modèle à estimer est le suivant :

$$- \text{La décision de migrer : } Z_i = \begin{cases} 1 & \text{si } Z_i^* > 0 ; \\ 0 & \text{Sinon} \end{cases}$$

Où Z_i est une variable dichotomique à laquelle on attribue la valeur 1 si un membre part à l'étranger, et 0 sinon.

- L'équation de gains pour un ménage est spécifiée comme suit :

$$\log Y_i = \alpha + \beta X_i + \delta M_i + \varepsilon_i$$

²⁶ La Banque Mondiale préconise l'utilisation de la consommation au lieu du revenu et ce pour plusieurs raisons. D'abord la consommation est un meilleur indicateur de résultats que les revenus ; ensuite, la consommation peut être mieux mesurée que le revenu et enfin, elle peut traduire plus fidèlement le niveau de vie réel d'un ménage et sa capacité à couvrir ses besoins fondamentaux (Coudouet et al., 2002).

$$\text{Et } Y_i = \begin{cases} Y_{1i} & \text{si } Z_i^* > 0 ; \\ Y_{0i} & \text{Sinon} \end{cases}$$

Où $\log Y_i$ représente la dépense moyenne de chaque ménage, X_i et M_i constituent respectivement des vecteurs des caractéristiques de l'ensemble des ménages et du chef de ménage. La valeur anticipée du revenu agricole des ménages en cas de participation à la production agricole constitue donc une estimation de leur revenu agricole. Dans notre cas, cette approche serait bien plus adaptée au contexte rural marocain dans la mesure où l'agriculture reste la seule activité pour la majorité des ménages.

Concernant les variables explicatives, on retiendra d'abord les déterminants usuels du revenu d'un ménage à savoir les indicateurs relatifs à son capital humain. On considère précisément le nombre d'enfants scolarisés (lycéens et étudiants) et l'âge du chef de ménage. En réalité, d'après les statistiques disponibles sur le taux de chômage dans la région, ce taux reste très faible. Par conséquent, ces enfants en âge de travail constituent des ressources de main d'œuvre familiale (salarisée ou agricole) et donc un indicateur de la disponibilité de cette main d'œuvre familiale.

Adams (2006) suppose par ailleurs que l'âge du chef de ménage influence positivement la probabilité de migrer mais n'exerce aucune influence sur le revenu du ménage. On a décidé de l'introduire dans les différentes équations estimées.

Le capital physique est mesuré par la surface des terres possédées (en log), le nombre de bétails (en log) et par la possession d'une maison moderne²⁷ (variable muette). À la lecture du tableau 3, il apparaît que d'une part, la migration augmente les revenus des ménages migrants. Et d'autre part, les surfaces des terres possédées par les ménages migrants sont inférieures à celles détenues par les ménages qui ne reçoivent pas de transferts. Les ménages migrants doivent probablement faire un arbitrage entre la migration internationale et la production agricole (Taylor and al., 1999).

Parmi les variables relatives à la commune, on retient l'Indice Communal de développement humain (ICDH). Il reflète le niveau de développement de la commune d'origine²⁸. Cet indice pourrait expliquer la probabilité de migrer, la participation des individus au marché de travail local ainsi que les revenus des ménages.

Afin d'attribuer un gain à chaque migrant comme s'il était resté sur place, on intègre les informations dont on dispose sur les migrants parmi les données utilisées pour estimer les dépenses contrefactuelles des ménages avant la migration. Dans ce cas, la taille d'un ménage migrant doit inclure le nombre de ses membres migrants et son niveau d'éducation doit prendre en compte celui de ces migrants²⁹. Ces variables relatives aux migrants permettent de rendre compte de leurs éventuels revenus s'ils étaient insérés dans le marché du travail

²⁷ Des matériaux de construction modernes (ciment, fer, ...).

²⁸ Dans le rapport de HCP (2004), l'indice communal de développement humain (ICDH) est mesuré par trois éléments : 1. la situation sanitaire appréhendée à travers le taux de mortalité infantile, soit le nombre de décès infantiles pour 1 000 naissances vivantes au cours de l'année de référence du recensement de 2004 ou indicateur de l'état de développement des pays dans le domaine de la santé,

2. le niveau d'éducation mesuré par un indicateur combinant, pour les deux tiers, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de «10 ans et plus» et, pour un tiers, le taux de scolarisation de celles dont l'âge est compris entre «7 et 12 ans»,

3. le niveau de vie approché par la dépense annuelle moyenne, par an et par personne, approche qui serait, du reste, plus appropriée pour évaluer, au niveau communal, la capacité des ménages à couvrir leurs besoins que l'indicateur, indisponible, du BIP par tête.

²⁹ On prend en compte le niveau d'études de tous les migrants au moment de la migration puisqu'on ne dispose que de 11 migrants (sur un total de 572) qui sont partis à l'étranger pour finir leurs études.

national. L'analyse descriptive de notre échantillon nous a montré que le nombre moyen d'années d'études dans le sous échantillon des ménages avec migrants augmente en cas de prise en compte du niveau d'éducation de ces migrants, il passe de 7 à 11 ans.

5. Résultats et discussions

Il est d'abord nécessaire de savoir si la décision initiale de migrer est liée ou non au revenu des ménages. Comme on peut l'observer d'après la tableau 5, le coefficient associé au ratio de Mills est significatif, il y a bien un biais d'omission de variable dans l'équation du niveau de vie des ménages dont l'ampleur est déterminée par l'inverse du ratio de Mills, de ce fait le modèle d'Heckman est pertinent. On peut, par conséquent, légitimement penser que la décision de migrer et le niveau de vie d'un ménage sont intimement liés. Ceci vient confirmer la thèse selon laquelle la migration est une décision collective prise au niveau du ménage (la nouvelle économie de la migration du travail).

5.1 Qui migre ? Quel est le rôle du niveau de vie dans la décision de migrer ?

Le tableau 5 présente les résultats de l'estimation des déterminants à la fois de la migration d'un membre du ménage (modèle *Probit*) et du niveau de vie de ce ménage (méthode des *M.C.O*). La première partie du tableau présente les résultats pour les ménages avant la migration. Dans ce cas, le modèle *Probit* indique la probabilité de non migration et les estimations des *M.C.O* dévoilent les déterminants du niveau de vie de ces ménages. La deuxième partie du tableau reporte les résultats concernant les ménages après la migration et la réception des transferts de fonds. Le modèle *Probit* y renseigne sur la probabilité de migrer pour un ménage donné et les estimations des *M.C.O* donnent les déterminants du revenu de ce ménage migrant recevant des transferts de fonds internationaux.

Nous remarquons tout d'abord que l'instrument choisi (stock de migrants) est significatif dans les deux cas (ménages avant et après la migration) avec des signes opposés. Ainsi, pour les ménages avec migration, le nombre de migrants est corrélé positivement à la probabilité de migrer. Autrement dit, l'existence d'un réseau (familial, amical, etc.) augmente la probabilité de migrer. C'est un résultat standard dans la littérature sur la migration. Pour les ménages sans migration, et par analogie, on obtient le résultat contraire.

L'âge du chef de famille et son carré ne semblent pas influencer la décision de migrer. Le sexe du chef de ménage est non significatif. Il importe de noter que d'après les données de notre enquête, le pourcentage de chefs de ménage de sexe masculin est relativement moins élevé chez les ménages migrants (12,4 %) et les ménages non migrants (5,5%).

La variable ICDH, qui reflète le niveau de développement de la commune de résidence, a un signe positif sur la décision de migrer. Une explication possible de ce résultat tient au fait qu'une commune développée humainement est un facteur encourageant de la migration et des transferts des individus. Ce résultat est conforme à celui trouvé dans la littérature (voir par exemple l'étude de Durand et al. 1996) qui indique que le contexte socioéconomique de la commune d'origine a des effets positifs sur la décision des migrants de transférer).

Finalement l'examen du tableau 5 permet de conclure que la taille du ménage est un facteur déterminant de l'émigration et de la richesse d'un ménage. On notera ainsi son impact positif sur la probabilité de migrer. Des preuves empiriques ont montré que dans les zones rurales, la famille encourage plus la migration d'un de ses membres si elle dispose d'un excédent de main d'œuvre familiale (Taylor, 2001). Autrement dit, quand la famille est de grande taille, elle doit pouvoir compter sur la force de travail des autres membres du ménage qui n'ont pas migré. Gubert et al. (2010) ont mis en évidence l'importance du rôle joué par cette variable

dans la décision de migration au Mali. Les auteurs signalent que lorsque la famille est de grande taille, il est bien moins coûteux pour un ménage d'envoyer un ou plusieurs de ses membres à l'étranger.

De même, on observe une relation positive entre les dépenses des ménages et leur niveau de richesse. Ce résultat est tout à fait intuitif. Nous trouvons ainsi que pour les trois variables mesurant le niveau de vie des ménages, couramment utilisées dans la littérature, l'effet est le même. Nos résultats révèlent par ailleurs que la possession d'une habitation moderne motive la migration des membres d'un ménage. Elle a un coefficient positif dans l'estimation de la décision de migrer (variable significative à 14%). On peut imaginer que ce sont les ménages les plus riches qui participent activement à la migration internationale.

A notre grande surprise la variable terres agricoles n'explique pas la probabilité de migrer³⁰. Ceci pourrait s'expliquer par des erreurs de mesure résultant par exemple d'une absence des droits de propriété portant sur les terres.

Tableau 5. Les déterminants de la migration (ou non) et des niveaux de dépenses par ménage (en log)

	Ménages sans migrants				Ménages avec migrants			
	Probit		MCO		Probit		MCO	
	Coef.	P>z	Coef.	P>z	Coef.	P>z	Coef.	P>z
Age du chef de ménage	.009	0.45	-.000	0.62	.0013	0.90	-.0027	0.37
Chef de ménage homme (dummy)	.695	0.23	.13023	0.18	-.6905	0.21	.11653	0.23
Surface des terres agricoles (log)	-.050	0.78	.121	0.00***	.0255	0.87	.126	0.00***
Nombre de bétails (Bovin, équidés) (log)	-.068	0.96	.059	0.00***	-.102	0.49	.072	0.00***
Nombre d'enfants scolarisés (lycéens et étudiants) (log)	-.142	0.43	.019	0.37	.1135	0.58	.015	0.51
Indicateur de condition d'habitat (dummy)	-.471	0.12	.126	0.00***	.447	0.14*	.132	0.01**
Taille de ménage (log)	-.213	0.027**	.024	0.01**	.069	0.389**	.028	0.00***
ICDH (log)	-7.32	0.015**	.428	0.26	7.30	0.018**	.377	0.378
Inverse Ratio de Mills			.046	0.09*			-.046	0.81
Nombre migrants (log)	-.780	0.00***			.8478	0.00***		
Constante	-14.54	0.00	9.78	0.00	16.10	0.00	9.97	0.00
	Nombre d'obs = 257 R2 = 0.352		Nombre d'obs = 256 R2 = 0.310		Nombre d'obs = 257 R2 = 0.281		Nombre d'obs = 148 R2 = 0.3366	

Notes: Coefficients après correction d'hétéroscédasticité. ***, ** et * signifient respectivement un seuil de significativité de 1, 5 et 10 %. Le stock des migrants est utilisé comme instrument.

Source : Enquête Impact des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté et les inégalités: une comparaison Maroc-Algérie. 2009.

³⁰ Certains auteurs comme Adams 1991 trouvent que les familles qui possèdent des terres (même les pauvres) ont une propension plus élevée de migrer et de recevoir des transferts.

5.2 Impact des transferts sur la pauvreté et sur la distribution des revenus des ménages marocains

5.2.1. Impact des remises de fonds sur la pauvreté

Rappelons que notre analyse consiste à évaluer les effets de la migration sur les ménages marocains issus essentiellement du milieu rural ; en estimant tout d'abord les facteurs qui pèsent sur la distribution des revenus avant la migration d'un ou de plusieurs membres du ménage. Le contrefactuel d'une telle approche s'appuie sur l'idée qu'en l'absence de migration, tous les individus en âge de travailler participeraient aux revenus du ménage. Nous avons procédé ensuite à une comparaison des niveaux de vie des ménages migrants avant et après la migration en utilisant une approche paramétrique (estimation en deux étapes d'Heckman). Notre questionnement concerne par conséquent, l'importance relative de la migration dans l'amélioration du niveau de vie des ménages migrants, ainsi que la contribution financière nette des migrants aux revenus de ces ménages.

Dans ce cadre, trois scénarios, reportés dans le tableau 6, ont été imaginés afin d'analyser l'effet des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté et la distribution des revenus. Dans les colonnes (1) et (2) sont reportés les indicateurs de pauvreté calculés à partir des dépenses contrefactuelles des ménages migrants avant la migration, distingués respectivement par la prise en compte et par l'absence de correction du biais de sélection. Les colonnes (4) et (5) donnent les indicateurs obtenus pour ces ménages migrants après la migration, avec et sans prise en compte de l'auto-sélection de la migration. Les colonnes (3) et (6) estiment les différents indicateurs de la pauvreté et des inégalités de revenus dans deux sous-échantillons ; à savoir celui des ménages qui reçoivent effectivement des transferts (cet échantillon est déterminé par la variable dichotomique « transfert = 1 ») et celui des ménages sans migrants (où « transfert = 0 »). Il s'agit des résultats des estimations du scénario qualifié de « naïf ».

D'après le tableau 6, il apparaît tout d'abord qu'il y a une grande différence entre la dépense moyenne annuelle d'un ménage migrant avant et après la migration. Les études empiriques ont démontré que la migration de plusieurs membres d'une même famille pourrait diminuer la main d'œuvre disponible pour la production agricole (Taylor, 2001). Mais, une fois installés dans le pays d'accueil, les migrants transfèrent des fonds afin de compenser cette perte de main-d'œuvre. Ce constat peut justifier notre démarche empirique, et l'utilisation du revenu contrefactuel, comme outil d'analyse des effets des transferts des migrants sur la pauvreté et les inégalités des ménages migrants.

Présentons plus en détail les différents résultats obtenus. Dans un premier temps, nous analysons l'impact des transferts de fonds sur la pauvreté des ménages. Dans un second temps, notre étude s'étendra à leurs effets sur la distribution des revenus.

Les résultats de nos différentes estimations confirment l'effet positif et très significatif des transferts de fonds sur le bien-être économique des ménages qui les reçoivent. Ils viennent confirmer ceux obtenus par la majorité des études faites sur le sujet (voir par exemple Gubert et al., 2010, Adams, 2006 et Brown et Jimenez, 2007). En fait, le taux de pauvreté et la vulnérabilité des ménages non pauvres se réduisent considérablement grâce aux transferts de fonds des migrants. Plus précisément, nos résultats montrent que les « pauvres » sont moins nombreux parmi les ménages recevant ces transferts financiers. Leur proportion est égale à 22,77% et à 32,45% selon la correction ou non du biais de sélection de la migration (colonnes (4) et (5) du tableau 6). En contrepartie, cette proportion se situe autour de 52% pour les ménages migrants avant la migration (et plus exactement 52,9% pour le scénario 1 et 52,56%

pour le scénario 2, colonnes (1) et (2) du tableau 6). Par ailleurs, la distinction entre les ménages avec et sans transfert de fonds (scénario «naïf»), ne fait que confirmer l'effet bénéfique de ces transferts des migrants sur la réduction de la pauvreté.

Dans le même ordre d'idées, nos estimations mettent en évidence le rôle des transferts internationaux dans la réduction de la proportion des ménages relativement pauvres voire vulnérables à la pauvreté. Cette proportion est située autour de 73% en cas de réception des transferts financiers et entre 81% et 96% en l'absence de ces transferts.

Bien que l'ampleur des effets varie selon les différents scénarios, les deux indicateurs utilisés pour mesurer l'impact des transferts des migrants sur la pauvreté indiquent son recul certain parmi les ménages bénéficiaires des transferts.

Tableau 6. Les indicateurs de pauvreté et d'inégalité de revenus selon les différents scénarios

	Ménage avant migration		Ménages sans migrants	Ménage après migration		Ménages avec migrants
	Biais corrigés scénario1	Absence des biais scénario2	Absence des biais scénario3 «naïf»	Biais corrigés scénario1	Absence des biais scénario2	Absence des biais scénario3 «naïf»
Dépense annuelle moyenne prédite	26935,5	26363,7	24366,2	28501,7	28382,1	28382,1
Taux de pauvreté	52,9	52,56	39,1	22,77	32,45	32,45
Vulnérabilité à la pauvreté	95,08	96	81	72	75,35	75,35
Inégalité :						
1 ^{er} Quintile	13,1	13,16	11,36	12,48	12,63	12,63
2 ^{ème} Q	17,34	16,99	17,37	17,44	17	17
3 ^{ème} Q	19,84	19,54	19,91	20,02	19,56	19,56
4 ^{ème} Q	22,25	22,22	22,67	22,63	22,47	22,47
5 ^{ème} Q (supérieur)	27,47	28,03	28,69	27,41	28,35	28,35
Rapport inter-Quintile (Q5/Q1)	2,09	2,13	2,52	2,19	2,24	2,24
Coefficient de Gini (%)	13,98	14,68	16,97	15,48	15,47	15,47

Source : calculs des auteurs.

5.2.2. Impact des remises de fonds sur les inégalités

Sur un autre plan, le tableau 6 nous révèle la répartition détaillée des dépenses des ménages selon les différents indicateurs de la distribution des revenus. Nous calculons, dans le cadre de cette étude, les quintiles et le coefficient de Gini pour décrire le degré d'inégalité dans la distribution des revenus des ménages selon la réception ou non des fonds en provenance de l'étranger. On remarque que le scénario «naïf» produit des résultats en contradiction avec ceux obtenus avec le revenu contrefactuel des ménages migrants.

On remarque par ailleurs l'existence des inégalités en matière de dépense courante des ménages. Ainsi, avec ou sans migration, les ménages les plus riches (le quintile 5) reçoivent généralement une proportion plus grande du revenu global des ménages (entre 27,41% et

28,69%). Ensuite, pour les ménages migrants (scénarios 1 et 2), même après la migration, la situation ne s'améliore pas : les 20% des ménages ayant les revenus les plus élevés s'accaparent toujours une proportion plus importante du revenu de l'ensemble des ménages (entre 27,41% et 28,35%). En contrepartie, la plupart des ménages du premier quintile ont vu leur part dans le revenu global diminuer, grâce aux transferts financiers des migrants. De ce fait, l'analyse du rapport inter-quintile nous suggère un léger accroissement des inégalités en faveur des ménages les plus riches (scénarios 1 et 2). En somme, dans le cas de ces deux scénarios, les transferts financiers ne permettent pas de réduire l'inégalité inter-quintiles. Les coefficients de Gini ne font que confirmer ces derniers résultats (tableau 6). La plus forte inégalité est enregistrée avec le scénario 1 : la répartition des revenus est passée de 13,98% à 15,48 % à cause des transferts de fonds. L'écart est beaucoup moins important avec le scénario 2. Par ailleurs, la migration et les transferts des migrants ont permis d'atténuer les disparités de richesses entre les ménages bénéficiaires de ces transferts et les autres ménages (scénario 3).

À l'instar des recherches de Barham et Boucher (1998), nous avons pu donc constater que lorsque les envois de fonds sont traités comme étant exogènes, le coefficient de Gini baisse (scénario «naïf»). Cependant, lorsque ces fonds sont substitués aux revenus des migrants s'ils étaient restés dans leur pays d'origine, ils peuvent de ce fait y augmenter les inégalités de revenus. Il semble d'après Barham et Boucher (1998) que les revenus des individus sur le marché national ont un effet égalisateur plus important sur la distribution des revenus, contrairement aux transferts de fonds, en cas de migration. Ceci contredit les résultats obtenus par certains chercheurs comme Gubert et al. (2010), qui ont constaté que les scénarios contrefactuels sans migration produisent des coefficients de Gini supérieurs à ceux obtenus en cas de migration.

6. Conclusion

Dans le contexte actuel de crise mondiale, la compréhension des déterminants du bien-être monétaire des ménages les plus vulnérables est primordiale. L'apport principal de cette étude est de proposer une approche empirique originale basée sur d'un côté, des évaluations des dépenses des ménages migrants et une comparaison de leurs niveaux de vie avant et après la migration de leurs membres. De l'autre, le contrôle des différences dans les conditions de vie de la population migrante et non migrante qui diffèrent de par leurs caractéristiques. Dès lors, l'impact de la migration et des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté monétaire et sur les inégalités de revenus des ménages devient plus évident.

Les résultats empiriques de cette étude montrent que les envois de fonds des migrants réduisent significativement le nombre de ménages pauvres vivant dans le milieu rural. Ils empêchent également les ménages vulnérables de tomber dans la pauvreté. En réalité, même si les migrants ne sont pas tous issus de familles pauvres, les fonds qu'ils envoient peuvent avoir un effet indirect sur les pauvres grâce à l'effet d'entraînement des dépenses (Taylor, 2001).

Par ailleurs, cette étude nous révèle l'existence de fortes inégalités en matière de répartition des revenus dans la population étudiée. Des différences notables ont également été constatées en fonction de la réception ou non des transferts. En fait, la migration et les transferts de fonds ont permis d'augmenter les inégalités de revenus par rapport à la situation contrefactuelle de non migration. Ce résultat confirme les conclusions des recherches traitant du même sujet et utilisant la même démarche empirique que nous (Barham et Boucher, 1998 en particulier). Toutefois, l'analyse de la distribution des revenus des ménages bénéficiaires des transferts et

des autres ménages nous montre que ces transferts financiers permettent de rendre cette distribution des revenus moins inégale³¹.

De manière plus précise, on a relevé précédemment que malgré ses efforts substantiels, le Maroc n'a pas pu progresser en matière de réduction des inégalités de revenus. On est donc en droit de s'interroger sur le rôle des pouvoirs publics dans la répartition des revenus au Maroc. Les transferts de fonds ne peuvent pas se substituer à des politiques publiques volontaristes qui visent la lutte contre ce fléau. Les événements récents survenus dans certains pays MENA (révoltes et changement de régimes politiques) doivent inciter les responsables marocains à la mise en place des politiques de redistribution de revenus efficaces.

Sur un autre plan, cette étude fournit une analyse de quelques facteurs influençant la probabilité de migrer. Ainsi selon nos résultats, une taille grande de ménage et un niveau élevé de développement de la commune de résidence augmentent la probabilité de migrer. Par ailleurs, on observe un effet positif du niveau de vie du ménage et de sa taille sur sa dépense moyenne annuelle.

Cette étude peut être approfondie en étendant l'analyse de l'impact des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté en milieux urbain marocain et dans les pays MENA (Maghreb en particulier).

³¹ Les résultats obtenus par la méthode d'Adams (2006) confirment l'effet positif des transferts des migrants sur la réduction des inégalités de revenus (Voir l'annexe 3). Ces résultats supposent que les ménages reçoivent tous le même montant moyen des transferts, par conséquent ils doivent être interprétés avec prudence.

Bibliographie

Acosta, P; Fajnzylber, P et Lopez, H (2007). The Impact of Remittances on Poverty and Human Capital: Evidence from Latin American Household Surveys. Mimeo. World Bank.

Acosta, P; Lartey, Emmanuel K. K. et Mandelman, F (2007). Remittances and the Dutch Disease. FRB of Atlanta Working Paper No. 2007-8a.

Acosta, P (2006). Labor supply, school attendance and remittances from international migration: the case of El Salvador. World Bank Policy Research, Working Paper 3903, April 2006.

Adams, R, Jr (1991). The Effects of International Remittances on Poverty, Inequality and Development in Rural Egypt. Research Report 86, (Washington, DC: International Food Policy Research Institute).

Adams, R et Page, J (2005). Do International Migration and Remittances Reduce Poverty in Developing Countries?. World Development, Vol. 33 (10): 1645-69.

Adams, R (2006). Remittances and Poverty in Ghana. World Bank Policy Research Working Paper 3838, February 2006.

Aho, G (2006). Pour une stratégie de croissance Pro-Pauvre et au service du développement humain Contraintes et défis pour la République Centrafricaine. PNUD.

Anyanwu J.C et Erhijakpor, A (2007). Do international remittances affect poverty in Africa. Development research department. African Development Bank.

Appiah, E.N et McMahon, W (2002). The Social Outcomes of Education and Feedback on Growth in Africa. Journal of Development Studies 38(4): 27-68.

Azam, J.P et Gubert, F (2005). Migrants' Remittances and the Household in Africa: A Review of Evidence. Journal of African Economies, Volume 15, pp. 426-462.

Banque africaine de développement (2007). Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement, Les Comores, Mali, Maroc, Sénégal. Rapport de la BAD présenté à la conférence MINEFI – Banque Africaine de Développement, Lundi 28 janvier 2008, Paris.

Barham, B et Boucher, S (1998). Migration, remittances, and inequality: estimating the net effects of migration on income distribution. Journal of Development Economics 55: 307-331.

Bouoiyour, J, et Miftah A., (2013.a). Education, Genre et Transferts de fonds des migrants Quelles interactions dans le Maroc rural ?, chapitre 7 du présent rapport.

Bouoiyour, J, et Miftah A., (2013.b). Impact des transferts des migrants sur l'allocation du temps des enfants marocains : Analyse par score de propension. Mimeo, WP CATT – Pau.

Bourguignon, F, (2004). Le triangle pauvreté - croissance - inégalités. Afrique contemporaine 3/2004 (n°211), p. 29-56.

Brown, R.P.C et Jimenez, E (2007). Estimating the Net Effects of Migration and Remittances on Poverty and Inequality: Comparison of Fiji and Tonga. WIDER Research Paper.

Calero, C; Bedi, A.S et Sparrow, R (2008). Remittances, liquidity constraints and human capital investments in Ecuador. IZA Discussion Papers, N° 3358.

Chami, R; Fullenkamp, C et Jahjah, S (2005). Are Immigrant Remittances Flows a Source of Capital for Development?. IMF Staff Papers, Vol.52.

Coudouel, A ; Jesko, S ; Hentschel et Quentin T, W, (2002). Mesure et analyse de la pauvreté. Banque Mondiale.

Cox, D; Eser, Z.et Jimenez, E (1996). Motives for private transfers over the life cycle: An analytical framework and evidence for Peru. Journal of Development Economics, Volume 55, Number 1, pp. 57-80(24);

Cox Edwards, A et Ureta, M (2003). International Migration, Remittances, And Schooling: Evidence From El Salvador. Journal of Development Economics, 2003, v72(2,Dec), 429-461

Docquier, F et Rapoport, H (2003). Remittances and Inequality: A Dynamic Migration Model. IZA Discussion Paper No. 808.

Durand, J; Kandel, W; Parrado, E.A et Massey, D.S, (1996). International Migration and Development in Mexican Communities. Demography, Vol. 33, No. 2. pp. 249-264.

Gibson, J; McKenzie, D et Stillman, S (2009). The Importance of Selectivity and Duration-Dependent Heterogeneity When Estimating the Impact of Emigration on Incomes and Poverty in Sending Areas: Evidence from the Samoan Quota Migration Lottery. Second International Conference on Migration and Development, Washington DC, Sept.

Gubert, F ; Lassourd, et Mesplé-Somps, S (2010). Transferts de fonds des migrants, pauvreté et inégalités au Mali. Analyse à partir de trois scénarios contrefactuels. Revue économique 2010, vol. 61, issue 6, pages 1023-1050.

Gupta, S; Pattillo, C et Wagh, S (2007). Impact of Remittances on Poverty and Financial Development in Sub-Saharan Africa. IMF Working Papers No. 07/38.

Haut Commissariat au Plan (2009). Evolution des niveaux de vie, des inégalités et de la pauvreté au Maroc.

Haut Commissariat au Plan, (2004). Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc. Données cartographiques et statistiques.

Heckman, J, (1979). Sample selection bias as a specification error. Econometrica, n°47, pp 153-161.

Hildebrandt, N et McKenzie, D (2005). The effects of migration on child health in Mexico. Policy Research Working Paper Series 3573, The World Bank.

Lopez-Cordova, E (2006). Globalization, Migration and Development: The Role of Mexican Migrant Remittances. IADB-INTAL-ITD Working Paper 20.

López-Calva, L et Lustig, N, (2010). Declining Inequality in Latin America: A Decade of Progress?. Brookings Institution Press and the United Nations Development Programme, New York.

Lucas,R.E.B et Stark ,O (1985). Motivations to Remit: Evidence from Botswana. The Journal of Political Economy, Vol. 93, No. 5. pp. 901-918.

Mansoor, A et Quillin, B (2007). Migration and Remittances: Eastern Europe and the Former Soviet Union. The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank.

Mansuri, G (2006). Migration, school attainment, and child labor: evidence from rural Pakistan. Policy Research Working Paper Series 3945, The World Bank.

OCDE (2009). Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique : une étude de cas sur le Sénégal. Migrations et développement TFD 95 - juin 2009.

OCDE (2008). Vers une Croissance Pro-Pauvres : Orientations à l'intention des donateurs.

Pasquier-Doumer, L ; Lavallée, E; Robilliard, A.S et Olivier, A (2009). Cibler les politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement ?. Un bilan des expériences. Revue d'économie du développement.

Rapoport, H et Docquier, F (2005). The Economics of Migrants' Remittances. IZA Discussion Papers 1531, Institute for the Study of Labor (IZA).

Ratha, D (2003). Workers Remittances: An Important and Stable Source of External. Development Finance. In Global Development Finance 2003, pp. 157–175.

Taylor, J.E (1999, 2001). Migrations : nouvelles dimensions et caractéristiques, Causes, conséquences et répercussions en termes de pauvreté rurale. Alimentation, agriculture et développement rural, Problèmes actuels et émergents en matière d'analyse économique et de recherche de politiques, Stamoulis, K.G.(Ed.), Rome (Italy), FAO - ISBN 92-5-204566-X. 1 webpage.

Taylor, J et Yúnes-Naude, A, (1999). Éducation, migration et productivité : Une analyse des zones rurales au Mexique, Études du Centre de Développement, Éditions OCDE.

Taylor, J.E; Mora, J; Adams, R et Lopez-Feldman, A (2005). Remittances, inequality and poverty: Evidence from rural Mexico. Working Papers 05-003. University of California, Davis, Department of Agricultural and Resource Economics.

Valero-Gil, J (2008). Remittances and the household's expenditures on health. MPRA Paper 9572, University Library of Munich, Germany.

Mansoor, A et Quillin, B (2007). Migration and Remittances: Eastern Europe and the Former Soviet Union. The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank.

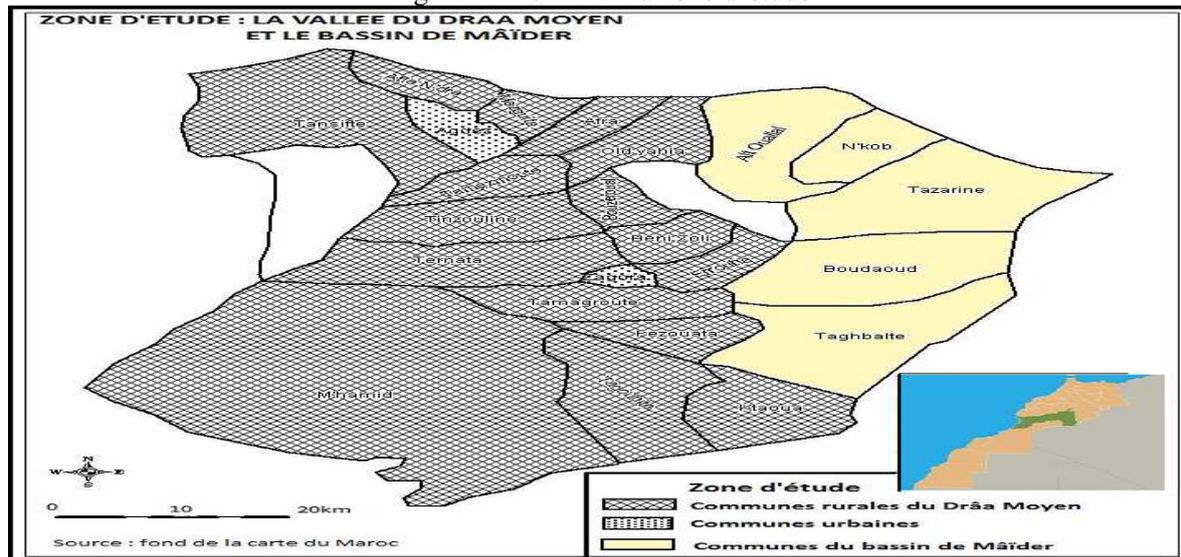
Yang, D et Martinez, C.A (2006). Remittances and Poverty in Migrants' Home Areas: Evidence from the Philippines. In Ozden, C and M. Schiff (eds.).

Annexes

Annexe 1. Caractéristiques de la région étudiée

Les données ont été recueillies dans 18 communes marocaines situées dans la région de Souss-Massa-Draa (la figure 1.1 montre l'emplacement géographique de cette région). Les communes ont été choisies selon certains critères comme leur histoire migratoire et leur taux d'émigration internationale. Dans cette région relativement pauvre, les taux d'émigration sont élevés.

Figure 1.1. Carte de la zone d'étude



Source : Enquête Impact des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté et les inégalités: une comparaison Maroc-Algérie. 2009.

Annexe 2. Définitions de quelques termes utilisés (Source, HCP)

- **Seuil de pauvreté relative** : est la somme du seuil de pauvreté alimentaire et d'une allocation non-alimentaire équivalente au coût des acquisitions non-alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis (Méthode de la Banque Mondiale).
- **Taux de pauvreté relative** : Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au dessous du seuil de pauvreté.
- **Le taux de vulnérabilité à la pauvreté** est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe entre le seuil de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.
- **Taux de pauvreté** c'est la proportion des personnes pauvres dans la population, voire le pourcentage des individus membres d'un ménage dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative. En 2007, ce seuil a été de 3834 DH par personne et par an en milieu urbain et de 3569 DH par personne et par an en milieu rural.

Annexe 3

Tableau 3.1. Les indicateurs de pauvreté et d'inégalité (méthode d'Adams (2006))

	Adams (2006)	
	Ménages sans migrants	Ménages avec migrants
Dépense annuelle moyenne prédite	24366,21	41040,05
Taux de pauvreté	39,1	3
Vulnérabilité à la pauvreté	81	32,22
Inégalité :		
1 ^{er} Quintile	11,36	16,95
2 ^{ème} Q	17,37	18,63
3 ^{ème} Q	19,91	19,73
4 ^{ème} Q	22,67	21,03
5 ^{ème} Q (supérieur)	28,69	23,64
Rapport inter-Quintile (Q5/Q1)	2,52	1,39
Coefficient de Gini	16,97	0,07

Source : calculs des auteurs.